

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 173-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 174-2021

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de juin 2021 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 juin 2021, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de juin 2021 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 juin 2021 et les comptes à payer de juin 2021 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2021 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 juin 2021 du chèque # 14 592 au chèque # 14 604 pour un montant total de 754 966.67\$
- Comptes payés en juin 2021 par Accès D Affaires au montant de 39 102.36\$
- Comptes à payer de juin 2021 du chèque # 14 605 au chèque # 14 658 pour un montant total de 241 761.98\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 175-2021

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES VACANCES ESTIVALES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la Mairie

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

du 19 juillet 2021 au 30 juillet 2021 inclusivement pour les vacances estivales.

RÉSOLUTION No 176-2021

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME AUDREY CARON, COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la lettre de démission de Mme Audrey Caron, coordonnatrice de la bibliothèque Jacqueline-Plante qui sera effective le 30 juin 2021. La Municipalité de Saint-Thomas tient à remercier Mme Caron pour ses loyaux services.

RÉSOLUTION No 177-2021

EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas avait gardé les curriculums vitae des dernières entrevues au poste de coordonnatrice à la bibliothèque ;

Attendu que la Municipalité a convoqué quelques candidates pour une entrevue ;

Attendu que nous recommandons l'embauche de Mme Diane Camplone ;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de Mme Diane Camplone à titre de coordonnatrice à la bibliothèque à compter du 30 juin 2021 selon les tâches, les exigences et les compétences spécifiés dans l'offre d'emploi. Mme Diane Camplone sera une employée à l'essai dont la période de probation sera de cent vingt (120) jours travaillés. Le salaire de Mme Diane Camplone sera le taux horaire tel que stipulé à l'article 18.02 de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION No 178-2021

FACTURE À PAYER À JOBERT INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUBE – PHASE 3 (DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX)

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif no 3, au montant de 54 045.61\$ plus taxes, à Jobert Inc. à titre de décompte progressif no 3 (Réception provisoire des travaux) pour la réfection d'une partie du rang de la Grande-Chaloupe – Phase 3 tel que recommandé par Monsieur Louis Adam, ingénieur de Les Services EXP. Cette facture sera payée conformément à la résolution #356-2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

RÉSOLUTION No 179-2021

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – ENTENTE INTERVENUE ENTRE MME VALÉRIE HUDON-PÉPIN ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas que les honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre de 1 600.00\$ plus taxes ainsi que des frais de cadastre de 250.00\$ plus taxes soient partagés 50-50 entre la Municipalité de Saint-Thomas et Mme Valérie Hudon-Pépin.

RÉSOLUTION No 180-2021

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les dépenses d'un montant de 729 223.00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION No 181-2021

DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES DE LES SERVICES EXP – REVITALISATION DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services, datée du 3 juin 2021, de Les Services EXP, au montant budgétaire de 10 000.00\$ plus taxes, dans le cadre du projet de revitalisation des stationnements municipaux.

RÉSOLUTION No 182-2021

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Erin Josefchak	79.20\$
Total	79.20\$

RÉSOLUTION No 183-2021

INSTALLATION DE DEUX (2) PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE PRINCIPALE À L'INTERSECTION DE LA RUE VOLIGNY

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas implante deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Principale à l'intersection de la rue Voligny.

RÉSOLUTION No 184-2021

DEMANDE DE MME CAROLINE LAPOINTE – COUCHES LAVABLES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100\$ à Mme Caroline Lapointe demeurant au 86 rue Voligny pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu une copie des factures et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2-2021 SUR L'UTILISATION ET LA GESTION DE L'EAU POTABLE

M. Maurice Marchand, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, d'une modification à l'article 4.3 « Nouvelle pelouse et nouvel aménagement » du règlement 2-2021 – Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

RÉSOLUTION No 185-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2(A)-2021 – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4.3 DU RÈGLEMENT 2-2021

Attendu que l'article 4.3 intitulé « Nouvelle pelouse et nouvel aménagement » doit être amendé ;

Attendu qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par M. Maurice Marchand, conseiller, à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas que ce projet de règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 4.3 « Nouvelle pelouse et nouvel aménagement » doit être amendé pour se lire comme suit :

Nonobstant l'article 4.2, l'officier responsable peut délivrer un permis au propriétaire qui en fait la demande afin d'autoriser l'arrosage sans contrainte pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs, **une (1) fois par année**, d'une nouvelle pelouse, d'une nouvelle plantation d'arbres, d'une nouvelle plantation d'arbustes ou d'un nouvel aménagement paysager et ce, si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

L'officier responsable peut exiger une preuve ou une copie de facture de l'achat justifiant la délivrance du permis.

Le propriétaire doit respecter les plages horaires d'arrosage, la période d'autorisation, l'obligation d'affichage du permis ainsi que toutes les modalités énoncées au permis d'arrosage.

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

RÉSOLUTION No 186-2021

PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif No 2 à Les Entreprises Berthier Inc., au montant de 91 585.48\$ plus taxes, tel que recommandé par la firme KAP dûment mandatée pour surveiller les travaux. Cette facture sera payée conformément à la résolution #100-2021.

RÉSOLUTION No 187-2021

ACHAT DE DEUX (2) VOILES – TERRAIN DES LOISIRS ET PARC RUISSEAU-DES-VENTS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète deux (2) voiles de +/- 20 pieds X 20 pieds auprès de Voile Ombrage Québec, au montant de 22 828.34\$ taxes nettes, selon la soumission datée du 5 juillet 2021. Cette soumission est un projet clé en main (installation et matériaux), le tout est garanti 15 ans. La facture sera payée par le surplus libre non affecté.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 188-2021

Mme Agnès Derouin, conseillère, a fait mention qu'elle se retire des discussions puisque M. Plourde est son conjoint.

DEMANDE DE M. JACQUES PLOURDE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse la demande de M. Jacques Plourde. Ce dernier doit payer tout le temps d'occupation du dôme de la patinoire.

RÉSOLUTION No 189-2021

DEMANDE DE MME MARIE-EVE LAVOIE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse la demande de Mme Lavoie. Par contre, la Municipalité va prendre les informations nécessaires à savoir si le dôme de la patinoire peut être utilisé à des fins privées.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

RÉSOLUTION No 190-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h50.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière